



# La Facturation Électronique : Êtes-vous vraiment prêt ?



Nous sommes là pour vous accompagner



## CALENDRIER DE MISE EN PLACE

1<sup>er</sup> septembre 2026

1<sup>er</sup> septembre 2027

### RÉCEPTION

Grandes entreprises  
ETI  
TPE/PME  
Micro-entrepreneurs

### ÉMISSION

Grandes entreprises  
ETI

### ÉMISSION

TPE/PME  
Micro-entrepreneurs

Les CCI Auvergne-Rhône-Alpes réalisent une enquête tous les semestres (janvier et juillet) auprès d'un panel de TPE-PME représentatif du tissu économique régional en termes de territoire et de secteurs d'activité. Au vu de la réforme et du rôle d'accompagnement des CCI, la facturation électronique a été abordée dans le baromètre de juillet 2025.

## CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE



**366 TPE-PME ont répondu à cette enquête** dans divers secteurs d'activité (BTP, Industrie, Commerce et Services) allant de moins de 10 salariés à plus 50 salariés.



**2/3 des TPE-PME se préparent déjà à l'échéance de septembre 2026.** 31% sont informées mais disent ne s'être pas encore lancées concrètement dans la préparation.



**La préparation semble un peu moins fréquente dans le Commerce et le BTP.** Pour ce dernier, 56% des entreprises seulement s'y préparent et 7% disent en avoir juste entendu parler.



**Parmi les 2/3 des entreprises qui disent se préparer :** seulement 42 % ont choisi une plateforme agréée (PA), 38% ont consulté leur opérateur de dématérialisation et 1/3 analysent les prestations des PA.



**Parmi les entreprises ne s'étant pas concrètement lancées dans la préparation, près de 20% souhaitent un accompagnement sur la mise en œuvre globale de la réforme.** Les besoins d'accompagnement exprimés relèvent le plus souvent de la mise en œuvre globale. La compréhension des prestations des PA et leur choix constituent le deuxième besoin d'accompagnement, il concerne environ 1 TPE-PME sur 10 n'ayant pas entamé le processus.

**Cette enquête met en lumière une dynamique de préparation engagée, mais encore incomplète et hétérogène selon les secteurs.** De nombreuses entreprises expriment un besoin d'accompagnement, notamment sur la mise en œuvre globale de la réforme et le choix des solutions adaptées.

En tant qu'acteurs de proximité, le CROEC, la DRFIP, les CCI, le MEDEF, la CPME, la CMA, l'U2P et la CRA de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont pleinement mobilisés pour **accompagner les TPE-PME dans cette transition vers la facturation électronique.**

## FOCUS SUR LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU PROJET

### L'annuaire de la facturation électronique est ouvert à la consultation

Un outil central pour identifier les entreprises et entités publiques concernées par la facturation électronique.

Accédez à l'annuaire via [Chorus Pro](#) ou en scannant le QR code.



### Des évolutions adaptées aux besoins des entreprises

10 demandes d'aménagement validées cet été, dont :

- Un e-reporting allégé en cas d'absence d'activité.
- Une déclaration simplifiée pour la TVA sur la marge.

### Chorus Pro, plateforme du secteur public

Dès l'entrée en vigueur, Chorus Pro reste la plateforme de référence pour l'émission et la réception des factures avec le secteur public.

### Les entreprises pourront :

- Soit transmettre leurs factures via une plateforme agréée.
- Soit continuer à utiliser Chorus Pro directement.



## Pour permettre aux entreprises de faire leur choix sereinement

La DGFIP a mis en place deux labels pour guider les entreprises dans le choix de leurs outils de facturation électronique :

#### • Label "Plateforme agréée"

Pour renforcer la lisibilité des plateformes agréées par l'Etat en associant leur immatriculation à une marque. Le processus d'immatriculation étant rigoureux et normé, il permet à la plateforme d'obtenir un droit d'usage de la marque.



#### • Label "Solution compatible"

Pour créer un repère fiable et unique permettant d'identifier les logiciels compatibles avec la réforme. Les éditeurs de logiciels bénéficient du droit d'usage du label pour tout logiciel répondant aux attendus de la réforme.



L'espace dédié sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) est régulièrement mis à jour pour aider les entreprises à s'orienter.

## UN RÉSEAU D'APPUI SOLIDE EN RÉGION



### **CROEC AURA - Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes**

Les experts-comptables jouent un rôle clé de conseil et d'accompagnement opérationnel.



### **DRFiP AURA - Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes**

Elle coordonne l'accompagnement local de la réforme par l'Etat pilotée par la Direction générale des Finances publiques.



### **Les CCI AURA - Les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Relais d'informations de proximité, elles accompagnent les entreprises commerciales et industrielles.



### **MEDEF AURA - Mouvement des Entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes**

Premier réseau régional au service de l'entreprise et de l'esprit d'entreprendre.



### **CPME AURA - Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Auvergne-Rhône-Alpes**

Informe, représente et accompagne, au moyen de son réseau de proximité, les TPE/PME d'Auvergne-Rhône-Alpes.



### **CMA - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes**

En tant que relais d'informations de proximité, elle accompagne les artisans au quotidien.



### **U2P AURA - Union des Entreprises de Proximité Auvergne-Rhône-Alpes**

Elle représente les TPE/PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.



### **CRA - Chambres Régionales d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes**

Elles informent, forment et accompagnent les dirigeants agricoles dans l'adaptation de leurs pratiques à la facture électronique.